



DEMI-PENSION ET GARDERIE 2024 - 2025
MATERNELLE

Après le 6 septembre 2024, l'école n'acceptera plus les changements de jours de
demi-pension et de garderie

Mon enfant, Nom : Prénom : Classe :

reste à la demi-pension les * :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

reste à la garderie de 16H25-17H45 les * :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Votre enfant ne doit pas être inscrit le même jour à la garderie et à une activité
périscolaire au sein de l'école

* mettre une croix dans la ou les cases de votre choix

Le choix des jours est valable pour l'année entière.

Néanmoins, si des modifications étaient indispensables, merci d'en informer par mail la direction :

- au plus tard le **13 décembre 2024** pour le 2^{ème} trimestre (6 janvier 2025 au 28 mars 2025),
- au plus tard le **21 mars 2025** pour le 3^{ème} trimestre (1er avril 2025 au 1er juillet 2025).

L'école maternelle ferme ses portes à 17h55 précises.

Trois retards dans le mois entraîneront l'exclusion de votre enfant de la garderie pour le mois suivant.

Fait le :

Signature :